

Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération CE /Mexique

1997/0289(AVC) - 21/04/1999

En adoptant avec 13 voix pour, 7 contre et 3 abstentions, le rapport de Mme MIRANDA DE LAGE (PSE, P), la commission propose à la plénière de donner son avis conforme sur le projet d'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre la Communauté et ses États membres, d'une part, et le Mexique, d'autre part. Selon le rapporteur cet accord ouvre la voie à un vaste potentiel de collaboration entre les deux parties et d'assistance financière et technique de l'UE au Mexique dans des programmes sociaux de lutte contre la pauvreté, de développement régional, de coopération en matière de droits de l'homme et de protection des communautés indigènes. Pendant le débat plusieurs députés se sont prononcés contre la conclusion de l'accord à ce stade actuel à cause de la situation des droits de l'homme en Mexique. Certains ont exprimé l'opinion selon laquelle le Parlement ne peut pas approuver un accord qui n'existe pas encore dans une forme définitive.